

Petit Déjeuner Presse

« L'ARS en actions » dans le département de l'Aube

11 décembre 2018

Dossier de presse

Sommaire

Présentation de la Délégation Territoriale de l'Aube	3
Favoriser la coordination des acteurs en santé dans le département.....	4
1 – Installation d'une Cellule d'Orientation et d'Organisation du Retour à Domicile (COORDO) des patients à l'hôpital de Troyes.....	4
2- Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à Romilly-sur-Seine.....	5
3- Déploiement de la télémédecine dans les EHPAD de l'Aube	6
Renforcer l'attractivité médicale du département et relever le défi de la démographie médicale.....	7

Contact presse

Laura PHILIS
Chargée de communication
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Présentation de la Délégation Territoriale de l'Aube

L'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS) dispose de délégations territoriales dans chacun des 10 départements de la région. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population. Ces délégations initient une approche globale et transversale de la santé sur toute la région Grand Est.

Les Agences Régionales de Santé ont été créées, le 1er avril 2010, par la loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) afin de piloter la santé publique et de réguler l'offre de soins en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social.

Depuis le 1er janvier 2016, les trois ARS Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ne forment plus qu'une seule agence : l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

La délégation territoriale de l'Aube, c'est une équipe de 25 personnes qui propose, de par leurs compétences et leur expérience, une approche globale et transversale de la santé dans l'Aube.

Son champ d'intervention couvre ainsi tous les domaines de la santé :

- La prévention et la promotion de la santé : favoriser l'émergence de nouveaux contrats locaux de santé, promouvoir le sport santé, etc...
- L'animation territoriale : favoriser l'installation des médecins libéraux dans l'Aube, soutenir la création des maisons de santé pluridisciplinaire, etc...
- L'organisation de l'offre de soins en ville, en établissements de santé et dans les structures médico-sociales : construire le dispositif de réponse accompagnée pour tous en lien avec les partenaires, développer les outils facilitant le parcours de santé (télémédecine...)
- La veille et la sécurité sanitaire avec la surveillance de la qualité des eaux de baignade, de l'eau destinée à la consommation humaine, de l'air, la lutte contre les habitats insalubres.

Favoriser la coordination des acteurs en santé dans le département

La loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016 et le Projet Régionale de Santé prévoient une montée en puissance de la notion de parcours de santé qui conduit aujourd'hui à repenser le système de santé autour du patient et de ses besoins, dans un périmètre territorialisé. Elle place la coordination des soins entre les professionnels et les structures de santé comme élément central du système et crée des outils tels que les équipes de soins primaires et les communautés professionnelles territoriales de santé.

1 – Installation d'une Cellule d'Orientation et d'Organisation du Retour à Domicile (COORDO) des patients à l'hôpital de Troyes

Les patients sortants du centre hospitalier de Troyes ont parfois besoin de soutien pour le retour chez eux : soins infirmiers, service d'aide à domicile, portage de repas, etc. Le démarrage rapide de ces aides contribue à la convalescence. Il est donc important de coordonner les interventions autour du patient.

Un dispositif de coordination de sortie des patients a été lancé le 3 octobre 2018 de l'hôpital Simone Veil de Troyes : le dispositif COORDO. Il offre aux services hospitaliers – médecins hospitaliers et/ou assistantes sociales - et aux patients une solution organisée et coordonnée de retour à domicile. L'objectif est de fluidifier le parcours du patient en organisant sa sortie d'hôpital. Les professionnels de santé agissent de manière coordonnée pour répondre au mieux aux besoins des patients.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

- Prise en charge de toutes les demandes émanant des services hospitaliers ;
- Trouver et organiser les différents intervenants auprès du patient : infirmiers, kinésithérapeutes, sociétés de transport sanitaire, services d'aide à domicile,
- Trouver les établissements SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) ou médico-sociaux répondant aux besoins du patient ;
- Trouver les ressources de financement possibles.

L'unité COORDO est formée d'infirmières qui sont présentes dans l'hôpital de Troyes. Elles aident les patients, en lien avec les assistantes sociales, à déclencher et coordonner l'intervention de services d'aide, de services de soins infirmiers et d'hospitalisation à domicile.

Le COORDO dispose d'un numéro unique d'appel à destination des services hospitaliers, services sociaux, médecins traitants.

Ce projet, qui s'inscrit dans le plan urgence du département, est expérimenté pour une période de 6 mois.

Financement

Ce dispositif est financé par l'Agence régionale de santé Grand Est à hauteur de 110 000 euros.

2- Mise en place d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à Romilly-sur-Seine

L'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Ville de Romilly-sur-Seine ont engagé depuis septembre 2018 des travaux pour l'élaboration du deuxième Contrat Local de Santé (CLS) qui devrait être signé en juin 2019. Le précédent, signé en 2015, pour une durée de 3 ans, s'était donné comme objectif majeur la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé en mettant en place des actions favorisant l'accès à la prévention et aux soins.

C'est dans ce cadre que le projet de favoriser une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) à Romilly-sur-Seine est née. Les CPTS sont des dispositifs récents pour transformer les logiques de prise en charge médicale des patients.

CONCRETEMENT, UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE, C'EST QUOI ?

Elle a l'ambition de rapprocher les professionnels de santé de ville, des établissements de santé, des acteurs de la prévention ou promotion de la santé, des établissements et services médico-sociaux, sociaux, qui souhaitent se coordonner sur un territoire, pour répondre aux besoins en santé de la population. C'est donc un véritable projet de santé pour la population qui est le préalable à cette contractualisation entre les professionnels et l'ARS.

Les professionnels de santé libéraux de l'Aube, le centre de santé de Romilly, la communauté de commune de Romilly, le Groupement Hospitalier Aube Marne (GHAM), les structures médico-sociales (hospitalisation à domicile, Planning familiale, Maison de l'Adolescence) et l'ARS travaillent ainsi à la construction de cette communauté de professionnels, les travaux devant s'échelonner sur plusieurs mois.

Cette organisation offrira une meilleure visibilité des parcours de soins, et renforcera l'attractivité du territoire.

Une réunion de présentation du dispositif pour les professionnels de santé (professionnels de santé libéraux et salariés, structures médico-sociales, établissements hospitaliers publics et privés...) aura lieu en janvier prochain.

Financement

Ce projet est soutenu par l'Agence régionale de santé Grand Est dans le cadre du contrat local de santé.

3- Déploiement de la télémédecine dans les EHPAD de l'Aube

Depuis 2016, les Hôpitaux Champagne Sud développent un projet global d'optimisation du parcours de soins des patients par les technologies de l'information et de la communication, le projet OPTIMIPSTIC (OPTIMisation du Parcours de Soins par les Technologies de l'Information et de la Communication). Le projet a pour fer de lance un portail ville-hôpital ouvert en 2016 : le portail « ville-hôpital » My GHT.

Ce portail, qui est une passerelle sécurisée permettant de partager l'information entre l'hôpital et les professionnels de santé, a vocation à couvrir progressivement toutes les activités médicales et paramédicales du territoire du groupement hospitalier de territoire Aube Sézannais.

Depuis 2018, « my-GHT » développe ainsi de nouveaux projets dont notamment la télémédecine en EPHAD. La stratégie de déploiement de la téléconsultation dans l'Aube s'est co-construite à partir de ces initiatives du centre hospitalier de Troyes soutenues par l'Agence Régionale de santé Grand Est et le Conseil départemental de l'Aube.

C'est ainsi qu'en 2018, l'ARS et le Conseil Départemental ont décidé de déployer la télémédecine dans l'ensemble des 44 EHPAD du Département. L'objectif est de relier chaque établissement avec les médecins spécialistes hospitaliers et assurer ainsi un suivi médical des personnes âgées à distance en toute sécurité, d'ici juin 2019.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Ce nouveau service à la population permet remplacer les rendez-vous correspondants à des consultations externes pour des patients résidents en EHPAD, sous forme de téléconsultations.

Ce projet permet d'optimiser l'emploi du temps des médecins, et permet également la collaboration entre les professionnels de la santé quand les cas sont particulièrement critiques ou pourraient exiger l'analyse multidisciplinaire. Il structure le parcours de santé des personnes âgées dans l'Aube et dans le bassin d'attractivité du Groupement Hospitalier de Troyes.

Ce nouvel acte évite également les déplacements délicats et les hospitalisations inutiles pour les résidents les moins autonomes.

Une évaluation du dispositif est programmée fin 2019.

Financement

Ce projet est financé à 50% par le Conseil départemental de l'Aube et à 50% par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (167 000 euros).

Renforcer l'attractivité médicale du département et relever le défi de la démographie médicale

La transformation et l'adaptation du système de santé pour répondre aux enjeux démographiques du territoire passent par l'appui aux professionnels de santé et à leurs initiatives pour renforcer le décloisonnement, les coopérations pluridisciplinaires. L'ARS veille à associer et à contractualiser avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ces démarches (professionnels de santé et leurs représentants, Assurance maladie, autres services de l'État, collectivités territoriales, etc.).

1- Mise en place d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à vocation universitaire

L'implantation de cette Maison de Santé constitue le projet phare du Contrat local de Santé (CLS) de l'Agglomération Troyenne, signé le 19 octobre dernier, entre Agnès Buzyn, Ministre en charge des affaires sociales et François Baroin, président de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole. Ce projet de Maison de Santé Pluri professionnelle Universitaire est un projet original en Région Grand Est.

Au-delà des caractéristiques communes aux maisons de santé, c'est le caractère universitaire du projet troyen qui suscite l'adhésion et le soutien des partenaires institutionnels (conseil régional, conseil départemental, préfecture du département, Assurance Maladie, éducation nationale, centre hospitalier, etc.) et des professionnels de santé au travers de l'axe de formation des étudiants et celui du développement de la recherche.

Ce projet a vocation à former les internes sur le territoire et à développer un pôle de recherche et d'enseignement pour enrichir le cursus des étudiants et professionnels de santé à Troyes.

La faculté de médecine de Reims a d'ores et déjà affecté un chef de clinique et un assistant temps partagé sur la médecine générale au CH Troyes et suit le projet troyen dans le cadre des objectifs de renforcement de la filière universitaire de médecine générale.

Un volet recherche pourrait également être décliné, selon le souhait de la communauté d'agglomération, notamment avec l'Université de Technologie de Troyes.

Ce projet financé a pour enjeu de renforcer de l'attractivité médicale du département de l'Aube. L'objectif est de lutter contre la désertification médicale et de dynamiser l'installation de professionnels de santé en centre-ville.

Financement

Ce projet est financé par la communauté d'agglomération, l'État, la Région. L'ARS le finance à hauteur de plus d'1 million d'euros.

2- Augmentation du nombre de structures d'exercice coordonné en finançant des dispositifs d'aide à l'installation

DES AIDES A L'INSTALLATION CONSEQUENTS

Pour inciter davantage de médecins à venir s'installer dans les territoires qui en ont le plus besoin et ainsi renforcer l'accès aux soins, des zones éligibles à des aides financières ont été identifiées.

Trois catégories de zones identifiées :

- **les « zones d'intervention prioritaire »** qui représentent les territoires caractérisés par un faible niveau d'accessibilité aux soins (moins de 2,5 consultations par habitant et par an) ainsi que des territoires potentiellement fragiles (entre 2,5 et 4 consultations par habitant et par an) ;
- **les « zones d'action complémentaire » (ZAC)**, moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore ;
- **et les « zones hors vivier »** caractérisées par une offre de soins considérée comme satisfaisante (supérieure à 4 consultations par an et par habitant).

Grâce à ce nouveau zonage, les médecins généralistes pourront identifier facilement les territoires où ils sont le plus attendus ainsi que les aides mobilisables dans chaque zone.

Dans les zones d'intervention prioritaire, s'appliqueront l'ensemble des aides y compris les **aides conventionnelles**, pouvant atteindre de l'ordre de 50 000 €, allouées par l'Assurance Maladie pour favoriser le maintien et l'installation de médecins.

Dans les zones d'action complémentaire (ZAC) seront notamment mobilisables des **dispositifs d'aides mis en œuvre par l'État et les collectivités territoriales**.

Conscient des enjeux pour les territoires qui ne sont pas retenus dans les zones d'intervention prioritaire, **l'ARS Grand Est a en complément, fait le choix de mobiliser au travers du fonds d'intervention régional, des niveaux d'aides conséquents. :**

- **Une aide forfaitaire de 50 000 € dans les ZAC**
- **Une aide forfaitaire de 25 000 € dans les zones hors vivier**

Enfin, les professionnels bénéficieront au premier trimestre 2019 d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur projet d'installation grâce à la mise en place d'un guichet unique visant à faciliter leurs démarches.

L'objectif pour l'ARS est d'accompagner les jeunes médecins généralistes et spécialistes dans leur parcours d'installation dans lequel la mise en relation des étudiants et des professionnels en exercice est déterminante.

LE DEVELOPPEMENT DE MAISONS/POLES DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRES

Les jeunes médecins expriment le souhait, de plus en plus largement, de passer d'un exercice individuel et isolé, à un travail en équipe pluri-professionnelle.

Les MSP regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, qui exercent conjointement sans rapport hiérarchique et qui ont un projet de santé commun.

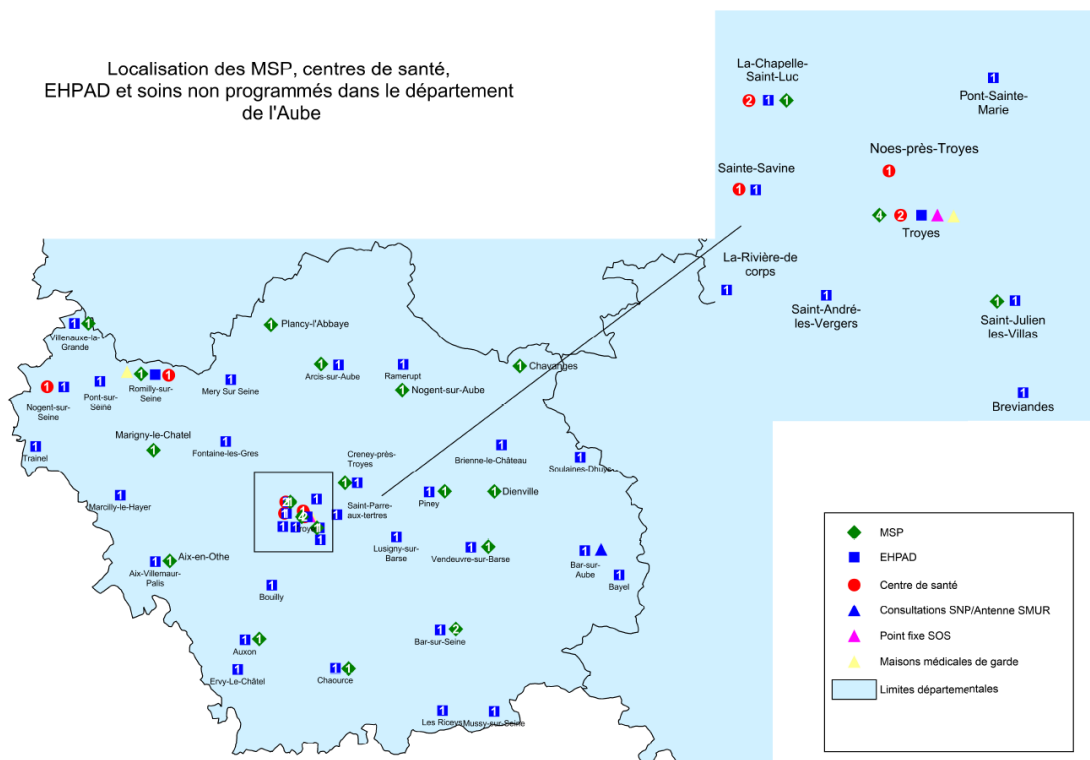
Les avantages pour la population

Bénéficier d'une structure locale de soins, visible et accessible pour tous, qui permette notamment d'offrir au patient notamment un meilleur suivi, des conseils de prévention et une éducation à sa santé.

Les avantages pour les professionnels

- Travailler ensemble pour mieux s'organiser, créer un projet commun,
- Bénéficier de plus de confort et de souplesse en matière de conditions de travail, voire de revenus et mieux concilier sa vie familiale et professionnelle,
- Mettre en commun des moyens (équipements, personnels, locaux), partager des coûts de fonctionnement.

Localisation des MSP, centres de santé,
EHPAD et soins non programmés dans le département
de l'Aube



15 MSP labellisées dont 9 en fonctionnement	
<p><input type="checkbox"/> MSP en fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bar Sur seine • Bar Sur Aube • Chaource • Chavanges • Dienville • Troyes quartier Jules Guesde • La Chapelle St Luc • Marigny-Le-Chatel • Romilly Sur Seine 	<p><input type="checkbox"/> MSP en cours d'ouverture</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aix-en-Othe • Arcis Sur Aube • Auxon • Piney • Vendevre Sur Barse • Villenauxe La Grande
<p><input type="checkbox"/> 6 projets en cours de labellisation (comité avant fin 2019)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Troyes – MSP U • Creney-Près-Troyes • Nogent Sur Aube • Plancy L'abbaye • Saint Julien Les Villas • Troyes Quartier Chartreux 	

